## Demande d'autorisation – Services de certificat de la Commission ontarienne d'examen (COE)

Les exigences minimales en matière d'expérience sont consultables sur le site Web d'AJO.

Renseignements sur l'avocat(e)

· ·		` '		
Nom :				
Coordonnées :	Adresse :			Bureau :
	Ville :		Province:	Code postal :
	Téléphone :			
	Courriel :			
No d'inscription :				
Matricule du Barreau de l'Ontario :				

Je suis autorisé(e) en tant que membre inscrit au tableau d'AJO à fournir des services généraux d'aide juridique dans des affaires de droit criminel, de droit de la santé ou relevant de la Commission du consentement et de la capacité.

Remarque : L'autorisation de fournir des services généraux d'aide juridique dans des affaires de droit criminel, de droit de la santé, ou des affaires relevant de la Commission du consentement et de la capacité est requise avant l'autorisation de fournir des services dans des affaires relevant de la COE

## Expérience minimale dans le domaine

Je satisfais aux exigences minimales en matière d'expérience d'Aide juridique Ontario énoncées dans l'annexe des règles sur le tableau, règles établies en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique.* 

Je ne satisfais pas aux exigences minimales en matière d'expérience d'AJO et je demande une autorisation conditionnelle, comme le prévoit l'annexe des règles sur la gestion du tableau établies en vertu de la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique* (« Processus d'autorisation conditionnelle »).

Je comprends que si je suis autorisé dans le cadre du processus d'autorisation conditionnelle, je m'engage à satisfaire aux exigences minimales en matière d'expérience dans les 24 mois suivant mon autorisation;

Je comprends que je dois informer AJO, au plus tard à l'expiration de la période conditionnelle de 24 mois, que j'ai satisfait ou non aux exigences minimales en matière d'expérience;

Je comprends que si je n'avise pas AJO que j'ai satisfait aux exigences minimales en matière d'expérience, ou si je ne demande pas une extension conformément au processus d'autorisation conditionnelle, l'autorisation de fournir des services couverts par un certificat pour des affaires relevant de la COE sera retirée.

## Perfectionnement professionnel obligatoire

Je m'engage à suivre chaque année une formation juridique continue d'au moins 3 heures ou une formation équivalente en droit de la santé mentale.

## **Exigences supplémentaires**

J'affirme avoir lu et compris les exigences minimales en matière d'expérience et les règles et annexes applicables au tableau, et la *Loi de 2020 sur les services d'aide juridique*.

J'affirme que les renseignements contenus dans le présent formulaire sont complets, véridiques et exacts.

Je comprends que si je fournis des renseignements trompeurs ou incorrects, mon autorisation sera annulée et mon nom pourrait être retiré du tableau d'Aide juridique Ontario.

Signature: Date: Réservé au bureau : Approbation de la demande d'autorisation - Services de certificat de la Commission ontarienne d'examen Signature d'approbation : Date: Veuillez soumettre le formulaire dûment rempli au bureau du district régional d'Aide juridique Ontario. Les renseignements personnels soumis sur cette page sont recueillis en vertu de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique et serviront à l'examen de votre demande auprès d'Aide juridique Ontario.

J'ai lu et compris, et je m'engage à respecter de façon continue Documents de référence pour les membres inscrits au tableau, les Règles sur la gestion du tableau pour des affaires

relevant du droit criminel général publiées sur le site Web de la Société.

Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, veuillez contacter

sans frais 1-800-668-8258.

la coordonnatrice de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à l'adresse suivante : fippa@lao.on.ca, ou appeler au numéro

LEGAL AID ONTARIO

AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Ver: 2023-11